

REGIE D'AVANCE

Ce document est à remplir **dans les cas exceptionnels.**

Le Conseil de coopérative ayant défini les modalités d'attribution des régies d'avances pour chaque classe,
le mandataire établit un reçu **en deux exemplaires.**

L'un sera conservé en pièce comptable : « classeur annuel coop / régies d'avance »,
l'autre sera remis à l'enseignant pour le présenter en cas de contrôle fiscal ou autre.



Pièce n°



Versement du compte de la coopérative scolaire de l'école

(nom)

(intitulé du compte + n°) : OCCE 77

Chèque n° : en date du

Ou virement : en date du

D'un montant de € (150€00 maximum)

(en lettres) :

Au profit de : (Mme, M.)

Compte : (intitulé complet)

Au titre d'une régie d'avance, dans le cadre de l'achat de petit matériel pour les activités éducatives.

Toutes les dépenses relatives à cette régie seront inscrites sur un cahier de comptabilité (modèle cahier de comptabilité classe OCCE).
Les factures, reçus, tickets de caisse, classés et numérotés seront joints à ce cahier.

L'ensemble des documents sera remis au mandataire local à la date du afin de pouvoir intégrer les comptes au compte rendu financier général.

**Signature du mandataire local,
Signataire du compte**

**Signature du « régisseur »,
Tuteur de la classe**

Pointage : relevé bancaire n° en date du/...../.....

Office Central de la Coopération à l'École de Seine-et-Marne

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

649, avenue de Bir Hakeim Résidence Bellevue 77350 LE MEE SUR SEINE

Tél. : 01 64 71 90 98 - ad77@occe.coop

Site Internet : ad77.occe.coop

